

Document

Hourdes peines pour les accusés des émeutes de Villiers-le-Bel (05.07)

Reuters – 04.07

Des peines de trois à 15 ans de prison ont été prononcées dimanche contre cinq hommes accusés d'avoir tiré contre des policiers en novembre 2007 à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), provoquant l'indignation de la défense mais la satisfaction des policiers et du gouvernement.

Le verdict de la cour d'assises du Val-d'Oise, rendu aux premières heures de dimanche après plusieurs heures de délibération, a été accueilli par des cris et des pleurs de la part des parents et des amis des accusés.

Des peines de sept à 20 ans avaient été requises contre les accusés, âgés de 23 à 30 ans.

Aucune violence n'a été constatée dans les banlieues françaises après la lecture du verdict.

"C'est un signal fort qui est adressé", a déclaré le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux sur France Info.

"On ne tire pas impunément sur les forces de sécurité et c'est un message aussi adressé aux délinquants. Dans notre pays, dans un Etat de droit comme la France, la puissance publique finit toujours par gagner et par l'emporter."

Abdheramane Kamara et son demi-frère Adama, présentés comme des meneurs des émeutes au cours desquelles des dizaines de policiers avaient été blessés par des tirs de plomb, ont été condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison.

Ibrahima Sow et Maka Kante qui, eux, n'avaient pas d'antécédents judiciaires, écopent respectivement de neuf et trois ans de prison. Quinze ans de réclusion criminelle avaient été requis contre eux.

Enfin, Samuel Lambalamba, accusé d'avoir fourni un fusil aux émeutiers et pour qui sept ans de prison avaient été demandés, a été condamnés à trois ans d'emprisonnement.

La défense avait demandé l'acquittement pour tous les accusés, faute de preuves matérielles.

UN VERDICT "INSENSÉ" POUR LA DÉFENSE

Les 25 et 26 novembre 2007, deux nuits de violences avaient suivi la mort de deux jeunes gens percutés par une voiture de police dans une cité, alors qu'ils circulaient en mini-moto.

Des tirs par armes et des jets de projectiles avaient fait plusieurs dizaines de blessés parmi les forces de l'ordre.

Une gigantesque opération de police avait été lancée au lendemain des faits, sans résultats concluants. Un appel à témoins promettant des récompenses financières avait ensuite été lancé.

L'accusation s'est notamment fondée sur des témoignages consignés en procédure de manière anonyme, une méthode permise par les lois Perben depuis le début des années 2000 et censée protéger les témoins.

Elle a été critiquée par les avocats, qui ont dit y voir un risque d'abus et de manipulation.

Michel Konitz, un des avocats de la défense, a jugé le verdict "insensé".

"C'est quand même insensé qu'on en arrive à accepter des preuves au rabais parce que la sécurité publique ne serait pas (assurée) à Villiers-le-Bel", a-t-il déclaré. "En fait, on renvoie à la cour d'assises un problème de société."

Morad Falek, avocat d'un des cinq jeunes condamnés, a estimé que le verdict ne donnerait pas lieu à des incidents.

"Les gens sont partis dignement", a-t-il dit.

"Peut-être que certains auraient souhaité qu'il y ait des incidents ce soir. Il n'y en a pas eu pendant 15 jours, il n'y en a pas eu ce soir, il n'y en aura pas à Villiers-le-Bel parce que ces gens ne sont pas ce que certains voudraient qu'ils soient, des gens qui n'appartiennent pas à notre corps social, des voyous", a-t-il ajouté au micro d'Europe 1.

Les policiers se sont quant à eux déclarés satisfaits.

"Le verdict est tout à fait équilibré par rapport aux faits reprochés", a dit Ludovic Collignon, responsable du syndicat policier Alliance du Val d'Oise.

Les cinq parlementaires UMP de Seine-Saint-Denis ont estimé que le verdict montrait la voie à suivre, le respect des forces de l'ordre devant "la banalisation des insultes, des agressions et des violences contre les fonctionnaires de police".

"En cela, le verdict juste et ferme (...), suite aux émeutes de Villiers-le-Bel, a refusé cette banalisation, il va dans le bon sens, et sans être commenté, il doit être salué et respecté", ont-ils ajouté dans un communiqué.

Commentaire.

Ils sont donc condamnés à des peines de prison sans être passés aux aveux, sans preuves matériels, tout juste un témoignage anonyme qui aurait pu être vous ou moi pourquoi pas.